



laposte.fr/pro

FACTURE n° L000000143299910 du 26/03/2026

Références :

Coordonnées de facturation :

N° commande : Z0122546641
 Réf. : L000000143299910
 Date commande : 26/03/2026
 Date de règlement : 26/03/2026
 N° Siret : 92760967700020
 N° TVA intra : FR20 927609677
 N° Coclico : 5321454

M46-PARTS
 40 Place Belle Vue
 46210 MONTET ET BOUXAL
 France

Cher client vous trouverez ci-après votre facture N° L000000143299910 du 26/03/2026

Synthèse de votre facture

	Quantité	Montant TTC
Colissimo en ligne	5	156,01
Total facture		156,01

	Montant HT	TVA	Montant TTC
Total brut facture	156,01		
dont non soumis à TVA	156,01		156,01
Montant à payer en Euros			156,01

TVA acquittée d'après les débits

Information paiement

	Date	Montant TTC
Paiement par carte bancaire	26/03/2026	156,01

Détail de vos consommations

	Quantité	PU € HT	Taux TVA	Total € HT
Colissimo en ligne	5			156,01
Colissimo International - N°CW505597399FR	1	23,39	0%	23,39
Colissimo International - N°EW171484260FR	1	35,19	0%	35,19
Droits de douane		6,50		6,50
Frais de gestion export douane		1,56		1,56
Colissimo International - N°CW505597408FR	1	18,99	0%	18,99
Colissimo International - N°EW171484273FR	1	35,19	0%	35,19
Colissimo International - N°EW171484287FR	1	35,19	0%	35,19

**laposte.fr/pro vous remercie de votre confiance
 et espère que votre commande vous donnera entière satisfaction.**

Pour toute question sur votre facture: <https://aide.laposte.fr/professionnel/>

Pour nous contacter: <https://aide.laposte.fr/professionnel/contact/>



La Poste garantit la neutralité carbone de l'intégralité de ses offres courrier, colis et numériques.

Tout incident de paiement est passible de pénalités de retard ainsi que de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ prévue par la loi n°2012-387 du 22 mars 2012 et le décret du 2 octobre 2012. Le montant des pénalités de retard résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10%.